

Gif, le 21 septembre 2015

M. le Maire de Palaiseau,
Messieurs les Maires ayant validé le nouveau CDT le 10 juillet 2015,

Dans le rapport de la commission d'enquête sur le CDT publié le 23 avril 2015, on peut lire, s'agissant du thème 3, relatif au logement et habitat qu'il « *ne suffit pas de dire que le volume de logements sera respecté tel que les objectifs de la TOL et loi ALUR : pour que le projet de CDT puisse être signé et adopté, il apparaît, selon la loi du Grand Paris, qu'il soit nécessaire de préciser les lieux et le nombre de logements par commune concernée.* »

Dans le nouveau CDT mis en ligne sur le site de la CAPS le 11 août 2015, on retrouve bien (à 50 près), les 9 500 logements dont il était question dans le précédent CDT pour le territoire. Ils se répartissent, selon le dossier, de la façon suivante :

- * 8 150 sur la frange sud (chiffre ancien CDT : 7 500)
 - * 2 000 sur la ZAC Polytechnique (2 500)
 - * 2 250 sur la ZAC Moulon (2 000)
 - * 1 500 à Corbeville (non précisé)
 - * 1 700 à Camille Claudel (1 500)
 - * 700 à Saclay (0)
- * 300 à Bures (0)
- * 1 000 aux Ulis (2 000)

Il est dit page 22 du nouveau CDT : « *1 700 logements sur le territoire de Palaiseau dans le quartier Camille Claudel, à condition qu'une gare supplémentaire de la ligne 18 du Grand Paris soit réalisée* ». Ce qui signifie, 1 500 étant explicitement prévus dans le CDT page 81, que 200 logements sont conditionnés par la gare supplémentaire de la ligne 18. Mais sans indiquer (à moins que nous ne l'ayons pas vu), ce qui se passera si la gare supplémentaire n'est pas acceptée.

Nous vous demandons donc de nous dire où seront construits ces 200 logements si la gare supplémentaire de la ligne 18 n'est pas réalisée. Car 1) l'enquête publique Ligne 18 n'étant pas faite, on ne peut préjuger de l'existence du métro lui-même. 2) la gare supplémentaire ne fait pas partie, d'après nos sources, du dossier qui va être présenté à l'enquête publique sur la ligne 18 en janvier 2016. Rien n'est donc moins sûr que « une gare supplémentaire à Palaiseau ». Donc, comme les 200 logements, eux, sont obligatoires pour respecter la TOL, nous voudrions savoir où ils seront précisément transférés si la gare supplémentaire n'est pas faite.

Nous profitons de cette lettre pour vous poser une question supplémentaire. Nous aimerions connaître le nombre de m² SPC des 2 000 logements familiaux de la ZAC Polytechnique car c'est la seule surface SPC qui n'est pas précisée (ancien CDT : 200 000 m² SPC).

Nous vous remercions vivement pour ces réponses,
Très citoyennement,

Le collectif Moulon2020

Copie : Messieurs les Maires de la CAPS des communes non CDT

M. Chabason, garant de la concertation

EPPS

Associations/collectifs concernés par le Plateau de Saclay

NB : cette lettre sera publiée sur notre site <http://moulon2020.jimdo.com/>